



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

*(Déclaration d'activité enregistrée sous le
numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de
Région du Limousin)*

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

*Visio conférence
Zoom*

**Bien-être du cheval et
éthique dans la filière
équine : bilan des JO 2024
et évolution des sanctions
disciplinaires dans les
sports équestres et
courses hippiques**



Version du 20 janvier 2025

**Vendredi 21 mars 2025
De 13h00 à 18h00**

*Validation de 5 heures de formation continue
obligatoire pour les professions concernées*

Institut du droit équin
Hôtel Burgy
13 rue Pierre Bernardaud
87100 LIMOGES
Tel : 05.55.45.76.30/33
Email : droitequin@gmail.com



Connexion (à partir de 12h45)

Début de la formation à 13h00

Animatrices de la journée :

Claire BOBIN et Laurie BESSETTE, Institut du droit équin.

1. Introduction (13h00-13h30)

Christian BEUCHER,
co-président de l'IDE

2. Le bien-être des équidés : bilan post Jeux olympiques 2024

2.1 Témoignage sur le rôle de coordinateur du bien-être des chevaux (13h30-14h15)

Richard CORDE,
Vétérinaire équin, Président de la Ligue de
Protection du Cheval et membre du Bureau de l'IDE

2.2 Témoignage sur l'organisation de l'épreuve de cross du concours complet d'équitation (14h15-15h00)

Guillaume BLANC,
Directeur de l'Accompagnement
à la filière, Institut Français du cheval et de l'équitation

2.3 Quelle évolution dans la prise en compte du bien-être des équidés après la tenue de JO de Paris 2024 ? (15h00-15h45)

Emilie CHEVALIER,
Maitre de conférences en droit public, Université de Limoges,
Membre du Bureau de l'Institut du droit équin

PAUSE (15h45-16h00)

3. L'éthique dans le sport et les courses : évolution des sanctions disciplinaires prises à l'encontre des acteurs de la filière équine

3.1 Revue de jurisprudences – sanctions disciplinaires sports équestres (16h00-16h45)

Claire BOBIN,
Présidente de la commission disciplinaire d'appel de
la Fédération française d'équitation ;
Christian BEUCHER,
Co-président de l'IDE et membre de la commission disciplinaire d'appel
De la Fédération française d'équitation

3.2 Revue de jurisprudences – sanctions disciplinaires courses de galop (16h45-17h30)

Prudence LEFEUVRE,
Responsable disciplinaire, régularité, antidopage, réglementation
France Galop

Questions et débats (17h30-18h00)

Fin de la formation prévue à 18h00

Durée de la formation : 5h00

Prérequis : Formation ouverte à tous

Objectifs opérationnels : L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 20 mars 2025 inclus.

Tarif :

- Pour les adhérents de l'IDE : 150 € TTC (ou 75 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).
- Pour les non-adhérents de l'IDE : 200 € TTC (ou 100 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesure le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : Bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.

Programme prévisionnel détaillé

Déroulé prévisionnel

1. Introduction

Cette intervention vise à cadrer les sujets abordés par les intervenants en apportant des éléments de définition des notions clés et de présentation des enjeux de la prise en compte du bien-être des équidés et de l'éthique dans les sports équestres et courses hippiques.

1. Le bien-être des équidés : bilan post Jeux olympiques 2024

1.1 Témoignage sur le rôle de coordinateur du bien-être des chevaux

Contexte de la création du « coordinateur du bien-être », rôle, retour d'expérience sur son quotidien pendant les JO 2024, moyens juridiques à sa disposition, limites, pérennité et évolution du rôle du coordinateur dans les prochaines compétitions.

1.2 Témoignage sur l'organisation de l'épreuve de cross du concours complet d'équitation

Retour d'expérience sur la façon dont le bien-être a influé sur l'organisation de l'épreuve de cross des JO 2024. Apports, limites et évolution à prévoir pour les prochaines compétitions.

1.3 Quelle évolution dans la prise en compte du bien-être des équidés après la tenue de JO de Paris 2024 ?

Mise en perspective des apports des JO 2024 avec la nécessité pour la filière équine d'aller vers un renforcement de la prise en compte du bien-être des équidés dans le cadre de leur utilisation en sports équestres et courses hippiques. Réflexion sur les outils juridiques à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif dans les années à venir malgré les freins existants.

2. L'éthique dans le sport et les courses : évolution des sanctions disciplinaires prises à l'encontre des acteurs de la filière équine

2.1 Revue de jurisprudences – sanctions disciplinaires sports équestres

Le nombre de décisions rendues par les commissions disciplinaires de la Fédération française d'équitation est élevé. Beaucoup de décisions concernent des atteintes à l'éthique sportive (agressions verbales ou à caractère sexuel notamment). Cette intervention vise à proposer un décryptage de la jurisprudence récente de la commission disciplinaire d'appel de la FFE en apportant une analyse juridique et une mise en perspective avec l'objectif de préservation et renforcement de l'éthique sportive.

2.2 Revue de jurisprudences – sanctions disciplinaires courses de galop

Le nombre de décisions disciplinaires rendues par les commissaires de France Galop est élevé. Beaucoup de décisions concernent des atteintes à l'éthique (agressions verbales ou à caractère sexuel notamment). Cette intervention vise à proposer un décryptage de la jurisprudence récente en apportant une analyse juridique et une mise en perspective avec l'objectif de préservation et renforcement de l'éthique dans les courses hippiques.